

Paris, le 24 mars 2023

Le Président

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, l'idée force du Programme Petites Villes (PVD) est de laisser aux maires les moyens de bâtir leur propre projet de territoire pour assurer la revitalisation de leur centre-ville et renforcer leur rôle de centralité. A ce titre, il s'agit d'ores-et-déjà d'une réussite.

Pour de nombreux maires, ce renforcement de la centralité passe par la revitalisation commerciale de leur centre urbain. L'enjeu commercial revêt certes un caractère économique, mais il s'agit également d'un chaînon essentiel du lien social. La crise sanitaire nous l'a rappelé, c'est souvent par le soutien au commerce de proximité que les maires sont parvenus à préserver le lien social dans leur commune.

La dimension commerciale est par conséquent centrale dans les projets de revitalisation. Elle ne peut être ignorée. Si le programme Petites Villes de Demain met les projecteurs, à raison, sur les chefs de projets PVD, un acteur clef est laissé dans l'ombre. Il s'agit des managers de commerce.

Leur fonction est novatrice, tout particulièrement dans nos communes de petite taille : il s'agit de développer l'attractivité commerciale d'un territoire, en associant tout à la fois les acteurs publics, les commerçants, les artisans et les usagers.

Les maires des Petites Villes ont plébiscité, dans le cadre d'un sondage que l'APVF leur a soumis au début de ce mois, leur rôle de coordination entre l'action publique et privée ainsi que l'acquisition d'une approche projet. 90% d'entre eux considèrent positivement l'apport des managers de commerce. Dans le même temps, une proportion similaire (86%) se trouve dans l'incapacité de prolonger leur contrat, eu égard aux contraintes financières.

En effet, la Banque des Territoires propose un cofinancement du Manager de commerce qui ne couvre pas toute la durée du programme Petites Villes de Demain. De nombreux contrats s'achèvent cette année, en 2023.

L'APVF demande donc, pour assurer un ancrage dans la durée de l'effort de revitalisation commerciale de permettre un financement des managers de commerce jusqu'à 2026. Alors que nous entrons dans la phase opérationnelle du programme, il en va de la réussite des opérations de revitalisation.

L'équipe de l'APVF demeure à la disposition de votre cabinet pour apporter toutes les précisions nécessaires sur ce sujet. Je profite de ce courrier pour me réjouir des échanges réguliers que nous avons avec vos collaborateurs.

Vous remerciant par avance de l'accueil que vous réserverez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Christophe BOUILLON
Ancien député de Seine-Maritime
Maire de Barentin